



Conseil économique et social

Distr. générale
9 novembre 2016
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante et unième session

13-24 mars 2017

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la vingt-troisième session
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par Women Thrive Worldwide, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La présente déclaration n'a pas fait l'objet d'une relecture sur le fond par les services d'édition.



Déclaration

Women Thrive Alliance, une initiative de Women Thrive Worldwide, est un réseau mondial de 250 organisations membres réparties dans plus de 50 pays. Ces organisations sont dirigées par des acteurs locaux du changement qui croient que les femmes et les filles doivent vivre à l'abri de la violence, profiter d'un enseignement de qualité et s'émanciper économiquement. Elles estiment qu'en remettant en cause le statu quo, elles peuvent parvenir à une plus grande égalité pour tous.

Depuis près de 18 ans, Women Thrive met en relation les membres de l'Alliance avec des décideurs, leur permettant ainsi d'être représentées dans les sphères de prise de décision où elles peuvent faire connaître leurs priorités, proposer des solutions et prendre directement part au dialogue sur le développement à l'échelle locale et mondiale.

Un an s'est écoulé depuis l'adoption des objectifs de développement durable aux Nations Unies. Alors que l'enthousiasme autour du nouveau Programme pour éliminer la pauvreté a ouvert de nouvelles perspectives de partenariat et de dialogue aux niveaux mondial et national, nos membres – les groupes de défense des droits des femmes au niveau local – continuent de se sentir coupés de leurs gouvernements nationaux tandis que le processus de mise en œuvre progresse. Les femmes et les filles, les défenseurs de l'égalité des sexes et les organisations de la société civile représentant les groupes marginalisés continuent de lutter pour accéder aux informations et aux ressources, être considérés comme des partenaires légitimes par les organismes publics et agir dans un environnement sûr et favorable.

Pour cette soixante et unième session de la Commission de la condition de la femme, Women Thrive Alliance énonce les recommandations ci-après à l'attention des organismes des Nations Unies, les États Membres et les autres acteurs concernés par la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

1. L'analyse de l'intersectionnalité des luttes, de la pauvreté et des violations des droits des femmes devrait être constamment présente dans la conception des politiques et des programmes de mise en œuvre des objectifs de développement durable. Les efforts déployés pour collaborer avec les dirigeants et les activistes locaux afin de mieux comprendre comment les violences faites aux femmes pèsent sur leur capacité d'être des agents économiques actifs devraient être placés au cœur des solutions apportées pour renforcer l'autonomisation économique des femmes. L'accès des femmes et des filles à l'éducation, à une représentation politique et aux services de santé sexuelle et procréative doit être pris en compte dans tout programme visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques qu'aux hommes, ainsi que l'accès à la propriété, notamment foncière, et leur contrôle de celle-ci. Plus important encore, les gouvernements doivent reconnaître qu'il ne peut y avoir de progrès unilatéral dans la réalisation d'objectifs indépendants, mais qu'une approche holistique, intégrée et sans exclusive est indispensable pour apporter des changements durables et assurer le développement.

2. Dans un contexte où les espaces relevant de la société civile se réduisent, les gouvernements doivent faire en sorte de créer un environnement propice à la participation de la société civile, et en particulier les associations locales de femmes et de filles. Les gouvernements doivent veiller à ce que les politiques et les mesures prises pour lutter contre le terrorisme, maintenir l'ordre public et assurer la sécurité ne violent pas les droits des citoyens à se mobiliser et à défendre leurs droits. Les

gouvernements doivent également assurer la sécurité des femmes défenseurs des droits de l'homme et veiller à ce qu'aucun acteur étatique – qu'il s'agisse de la police, de l'armée ou de tout autre service chargé de l'application des lois – ne se livre à des actes de harcèlement. Les femmes et les filles doivent participer pleinement à l'élaboration des politiques et leur participation ne doit pas être purement symbolique ou seulement consultative. Elle doit plutôt être utile. Les avis, les approches et les solutions formulées par les femmes et les filles vivant dans la pauvreté doivent être prises en compte dans les débats sur les politiques qui touchent leur vie et leur communauté. Ce n'est qu'à cette condition que les objectifs de développement durable pourront être mis en œuvre.

3. Les relations de l'ONU et des gouvernements avec le secteur privé (notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des objectifs de développement durable) doivent être clairement explicitées de manière à ce que les intérêts privés ne compromettent pas les biens et services publics. L'espace de la société civile disparaît souvent au profit d'intérêts privés dans la prise et la mise en œuvre de décisions, sous le couvert de « nouveaux partenariats » pour les objectifs de développement durable. Les gouvernements doivent créer un environnement favorable qui accorde à la société civile le statut de partenaire à part entière dans la planification, la réalisation et le suivi des objectifs de développement durable, de sorte que les politiques et les programmes tiennent compte des besoins et des priorités des citoyens, et non pas des sociétés. Enfin, les gouvernements doivent mettre à la disposition du public toutes les informations concernant les partenariats public-privé et inviter les organismes de défense de la société civile à veiller à ce que l'accès des citoyens aux services et l'exercice effectif de leurs droits demeurent l'objectif ultime.
